

du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 15 septembre 2023

# INSCRIPTION AU PLAN PRÉVENTION RISQUES CANICULE

REGISTRE DES BÉNÉFICIAIRES DU PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE JUIN 2023

Le plan canicule s'inscrit dans une démarche de prévention sanitaire en période de fortes chaleurs. Il est destiné aux personnes âgées de 65 ans et plus ou aux personnes en situation de handicap, isolées et/ou en situation de fragilité. La direction de l'Action sociale est mobilisée, dès l'alerte de niveau 3 déclenchée (alerte orange) par le Préfet.

**Si vous vous êtes identifiée comme une personne vulnérable, le service d'Action sociale s'engage à :**

- vous contacter 1 fois par jour afin de s'assurer de votre bien-être (11h30 - 13h).
- en cas de non réponse nous sommes tenus de prévenir la Police municipale ou les secours qui se déplaceront systématiquement à votre domicile.

## Informations obligatoires

### MADAME

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

### MONSIEUR

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

### Mode de déplacement :

Véhicule personnel       Transport en commun       Autre : Précisez : .....

Adresse précise : .....

Détail (bâtiment, étage, n°appartement ...) : .....

### Type de logement :

Individuel       Collectif       Collectif avec gardien

Tél. Fixe : ..... Tél portable : .....

### Équipement :

Climatiseur       Rafraîchisseur d'air      Une pièce rafraîchie :  oui  non

## PERSONNES À CONTACTER

	PRIORITÉ 1	PRIORITÉ 2	PRIORITÉ 3
Nom			
Prénom			
Qualité (enfant, parent, voisin, ami...)			
Tél. domicile			
Tél. portable			
Adresse précise			

Prestations et visites à domicile dont bénéficie la personne

PRESTATIONS	OUI / NON	COORDONNÉES	JOURS ET HORAIRES D'INTERVENTIONS
<b>PORTAGE DE REPAS</b>			
<b>AIDE MÉNAGÈRE</b>			
<b>TÉLÉ-ALARME</b>			
<b>SOINS À DOMICILE</b> (SSIAD ou infirmière)			
<b>AUTRE, PRÉCISEZ :</b> (enfants, voisins, amis,...)			

**Nom et coordonnées du médecin traitant**

.....  
.....

**Déplacements au quotidien (courses, activités, ...)**

.....

**Date et durée envisagées d'absence du domicile (entre le 15 juin et le 15 septembre) :**

.....

\* Toutes ces données sont strictement confidentielles. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé par les services municipaux. Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité de vos données personnelles, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données [dpo@ville-saran.fr](mailto:dpo@ville-saran.fr)

**RETOURNER CETTE FICHE À LA MAIRIE**

**DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - 02 38 80 34 20**

**Place de la Liberté, 45770 Saran**